

BUREAU DU 3 DECEMBRE 2018

<u>Présents</u>	Michèle BOURCET, Monique JOUBERT-LAURENCIN, Marie-Claude PAGNEUX, Emily UNIA et Françoise BOSSAN Guy BILLOUDET, Daniel CLERE, René FEYEUX, Daniel GRAS, Henri GUILLERMIN, Gilbert JULLIN, Denis LARDET, Jean-Pierre MARGUIN, Paul MOREL, Michel NOVE-JOSSERAND, Dominique REPIQUET, Dominique SAVOT, Bertrand VERNOUX et Jean-Marc WILLEMS
<u>Excusés</u>	Agnès PELUS, Andrée TIRREAU, Jean-Claude THEVENOT et Philippe COILLARD
<u>Absents</u>	
<u>Services</u>	Fabienne MICHEL
<u>Secrétariat</u>	Marie-Alice BALSA

INTERVENTION DE GUY BILLOUDET

✓ GUILLOT Industrie, groupe ATLANTIC à Pont-de-Vaux

Le Président informe le Bureau que le site actuel de l'entreprise GUILLOT Industrie à Pont-de-Vaux est devenu exiguë et qu'il ne permet pas l'agrandissement des locaux actuels.

A la recherche de nouveaux terrains pour la délocalisation du site, des rencontres ont eu lieu avec les représentants de l'entreprise et dernièrement, le choix s'est porté sur la zone d'activités Actiparc à Boz.

Le groupe est en négociation également avec d'autres Communautés de Communes.

Le projet, d'une superficie de 60 000 m², englobera également le site retenu pour la future déchetterie à Pont-de-Vaux.

Ce projet permettra ainsi de conserver les emplois actuels (250) et d'en créer de nouveaux.

Après discussions, le Bureau donne son accord.

✓ Taxe d'aménagement

Le Président rappelle que par délibération du 26 février dernier, le Conseil Communautaire a acté le principe du reversement de la taxe d'aménagement perçue par chaque commune pour toute opération d'intérêt communautaire dont la Communauté de Communes assure le financement.

A ce jour, les taux communaux ne sont pas unifiés ce qui crée une iniquité pouvant influencer sur le développement économique à l'échelle du territoire. Aussi, le Président propose au Bureau d'instaurer un taux unique de 1%, en lieu et place des communes, sur l'ensemble des zones d'activités.

Après discussions, le Bureau donne son accord.

✓ Nouveau site pour la future déchetterie à Pont-de-Vaux

A la suite de l'abandon du site initial proposé pour la création de la nouvelle déchetterie, le Président propose au Bureau les terrains situés au sud de la zone d'activités Actiparc à Boz et dont une partie des terrains appartient déjà à la Communauté de Communes.

Ces terrains sont classés en zone 1AUX.

Les acquisitions des terrains restants seront confiées à l'EFP de l'Ain ou au notaire.

Après discussions, le Bureau donne son accord.

✓ PLUi

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, le Président demande à chaque commune de réfléchir aux futures zones à inscrire (économiques, agricoles, artisanales...).

Un courrier sera adressé en ce sens à chaque mairie.

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Intervention de Fabienne MICHEL (cf. diaporama).

Après la présentation, Fabienne MICHEL rappelle au Bureau que dans sa séance du mardi 16 janvier dernier, le Conseil Communautaire a pris acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur le contrôle des comptes et la gestion de l'ex. Communauté de Communes de Pont-de-Vaux pour les exercices 2010 et suivants.

Le Président doit maintenant rendre compte des actions mises en œuvre à la suite des recommandations émises.

Ce point sera présenté au Conseil Communautaire du lundi 17 décembre.

Le Président informe le Bureau des ventes à intervenir.

- Vendredi 21 décembre : signature vente d'un terrain à la SARL COLIN (ZA Charlemagne à Bâgé-Dommartin)
- Vendredi 21 décembre : signature vente d'un terrain à la SCI la Ruche (ZA Feillens)
- Vendredi 28 décembre : signature vente d'un bâtiment à la SCI JORO (ex. 2MP Fermetures à Pont-de-Vaux)
- Vendredi 28 décembre : signature vente du bâtiment à Ferm'Emplettes (Saint-Bénigne)

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION PASSION PATRIMOINE POUR L'EXPOSITION « DES POILUS BRESSANS »

Intervention de Guy BILLOUDET (cf. diaporama).

A la suite de la présentation, le Président informe le Bureau que cette exposition est inaugurée ce soir à 19H00 aux archives départementales à Bourg-en-Bresse.

➡ Le Bureau, à l'unanimité, donne son accord.

Ce point sera présenté au Conseil Communautaire du lundi 17 décembre.

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DU COMPLEXE SPORTIF A BAGE-DOMMARTIN POUR UN SPECTACLE SON & LUMIERE

Intervention de Guy BILLOUDET (cf. diaporama).

A la suite de la présentation, le Président informe le Bureau que la demande porte sur une mise à disposition du 1^{er} juillet 2021 au 15 août 2021 (préparation et équipement des lieux, répétitions et programmation).

Actuellement, le gymnase Armand MOREL est mis gracieusement à la disposition des associations dans le cadre de leurs diverses manifestations.

Le complexe sportif étant déjà sollicité pour des manifestations autres que sportives, le Président informe le Bureau qu'il n'est pas favorable à une mise à disposition gracieuse de ce dernier, celui-ci étant destiné à la pratique du sport et non destiné à la représentation de spectacle.

Après discussions, le Président propose que soit étudiée la mise en place d'un tarif pour les manifestations organisées par les associations au sein des équipements sportifs.

ETUDE DE FAISABILITE DE RESTAURATION DES BERGES A PONT-DE-VAUX

Intervention de Fabienne MICHEL (cf. diaporama).

A la suite de la présentation, le Président informe le Bureau que la Communauté de Communes va bénéficier d'une subvention de 50% de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour ces travaux de restauration des berges.

Des subventions seront également sollicitées auprès du Conseil Départemental de l'Ain et de la Préfecture de l'Ain pour la DETR.

Après discussions, le Bureau valide le scénario n° 2 « Continuité de l'emploi des techniques lourdes en rive droite » pour un coût d'environ 1,75 m€ HT.

PROJET D'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2018

Intervention de Guy BILLOUDET (cf. diaporama).

A la suite de la présentation, Denis LARDET informe le Bureau que le point « Modernisation du système de comptage du gaz naturel » est à retirer. Ce dossier est repris par le Syndicat des Eaux Saône-Veyle.

Concernant la REOM 2019, Fabienne MICHEL rappelle que la commission « environnement » se réunira ce mercredi 5 décembre à 19H00 et sera suivie à 20H00 par la commission « finances ».

Concernant la redevance assainissement non collectif 2019, Dominique REPIQUET informe le Bureau que le tarif de la redevance 2018 sera reporté en 2019 (40,00 €).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

▪ Intervention de Fabienne MICHEL

✓ Elections du 6 décembre 2018

Fabienne MICHEL rappelle au Bureau les élections du comité technique qui se tiendront ce jeudi 6 décembre de 9H00 à 16H00.

Deux bureaux de vote seront ouverts : un au siège à Bâgé-le-Châtel et un autre à la piscine Archipel à Reysouze.

Fabienne MICHEL sollicite la présence des représentants des élus à l'ouverture et au dépouillement des votes.

Michèle BOURCET sera présente à l'ouverture du bureau de vote à la piscine Archipel.

✓ Pot à l'occasion des fêtes de fin d'année

Le pot de fin d'année, en présence des membres du Bureau et de l'ensemble du personnel, aura lieu le mardi 18 décembre à 19H00 à la salle des fêtes à Ozan.

▪ **Intervention de Denis LARDET**

✓ Complexe sportif à Bâgé-la-Ville

L'entreprise Etanchéité Roannaise, titulaire du lot n° 4 « Etanchéité – Couverture – Bardage » a été mise en demeure de quitter le chantier en raison d'une très mauvaise prestation et induisant de fait, un retard de livraison du bâtiment.

Une expertise contradictoire sur site aura lieu le mercredi 12 décembre à 10H00.

▪ **Intervention de Jean-Marc WILLEMS**

✓ Déchetterie à Feillens

Jean-Marc WILLEMS informe le Président que les tôles au-dessus des murets sont abimées à la suite des manipulations par les prestataires.

Le Président indique que leur remplacement est à la charge de ces derniers.

A la suite d'une observation de Jean-Marc WILLEMS, le Président répond qu'il est préférable que les personnes du secteur nord déposent leurs déchets à la déchetterie à Feillens plutôt que n'importe où.

▪ **Intervention de Guy BILLOUDET**

A la suite de vols survenus à la piscine Archipel, un agent a été suspendu à titre conservatoire. La Communauté de Communes se portera partie civile.

▪ **Intervention de Paul MOREL**

Paul MOREL demande au Président s'il a eu un retour de Monsieur le Préfet au sujet des digues de la Saône.

Le Président répond par la négative.

Un rappel sera fait.

▪ **Intervention de Françoise BOSSAN**

Françoise BOSSAN informe le Bureau de plusieurs évènements :

- le dernier spectacle de l'année 2018 du réseau des bibliothèques a eu lieu le vendredi 30 novembre à la salle des fêtes de Sermoyer. A 17H30, spectacle jeune public « Si lentement » et à 20H30, spectacle tout public « Amadeus Dancefloor ou l'inconstance de la virilité »
- la dictée, organisée par le réseau des bibliothèques, s'est déroulée le samedi 24 novembre après-midi à Ozan. 50 personnes y ont participé contre 70 l'année dernière.
- le schéma de développement touristique est en cours de réalisation
- la signature le vendredi 23 novembre à Nantua de l'accord de mutualisation de fonds marketing entre Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme et Ain Tourisme
- l'inauguration des aménagements des Dunes des Charmes à Sermoyer le mardi 13 novembre.